

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

Établissement public institué par la loi du 9 août 1963
Avenue de Tervueren 211 - 1150 Bruxelles

Service des soins de santé

COMITÉ DE L'ASSURANCE

Note CSS 2019/047

Bruxelles, le 25 février 2019

CONCERNE : Soins à basse variabilité – Problème de facturation

CONTENU :

Depuis le 1er janvier 2019, les séjours hospitaliers qui répondent aux critères de l'annexe 1 de l'arrêté royal du 2 décembre 2018 « portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité » font l'objet d'une facturation particulière. Cette facturation consiste en la facturation d'un montant global prospectif et des prestations couvertes par le montant global prospectif à 0 EUR (les prestations non couvertes restent facturables selon l'honoraire en vigueur au moment de la prestation).

Des tests ont été organisés dans la commission informatique (voir la note I 2018/18 du 11 juin 2018 ainsi que les instructions définitives concernant les tests qui ont été publiées le 4 juillet 2018 lors de la mise à jour 41) afin d'être exécutés à partir de novembre 2018.

Ces dernières semaines, l'INAMI a reçu différents signaux (de la part des sociétés de soft et de la part des hôpitaux - voir notamment le courrier du 14 février 2019 des fédérations hospitalières) indiquant que les fichiers tests envoyés par les hôpitaux ne pouvaient pas être traités par certains organismes assureurs.

L'INAMI a donc demandé à l'ensemble des organismes assureurs de donner un état de la situation précis des tests réalisés. En résumé, la situation au vendredi 8/02/2019 est la suivante (Source : CIN Soins de santé):

- *Tous les OA sont en production.*
- *Des tests ont été effectués par tous les OA avec plusieurs hôpitaux sauf HR-RAIL.*
- *Le niveau de rejets des facturations de 01/2019 est nettement inférieur au 5 %.*
- *Les OA ont la possibilité de relever le seuil des 5 % à la demande.*
- *Les grands OA ont déjà reçu et traité des fichiers de facturation pour la période de 01/2019.*
- *Il semble que certains hôpitaux ne facturent pas encore les forfaits « basse variabilité ».*
- *Un OA a fait une analyse sur les prestations forfaitaires « basse variabilité ». Le niveau de rejet est de l'ordre de 1.25 % à 1.96 % sur ces prestations uniquement.*

Le tableau de **l'annexe 1** (Source : CIN Soins de santé) donne une vue plus détaillée des tests en cours. Cette annexe mentionne un seuil de 5%. Les instructions de facturation (pages 6 et 7 ainsi que l'annexe 5.1) prévoient en effet que lorsque le pourcentage d'erreurs d'un fichier mensuel de facturation est > à 5%, le fichier est rejeté dans son ensemble. Pour rappel, les instructions (et leurs mises à jour) sont approuvées par le Comité de l'assurance conformément à l'article 6 §16 du Règlement du 28/7/2003, qui stipule que "*les conditions et modalités selon lesquelles le format et la livraison des données de facturation sur support magnétique ou électronique doivent se dérouler sont fixées par le Comité de l'assurance*".

Dans le cadre des tests pour les soins à basse variabilité, il a parfois été nécessaire pour certains organismes assureurs d'adapter ce seuil.

Une réflexion sera menée au cours de la prochaine commission informatique (prévue le 14 mars) afin de préciser les conditions dans lesquelles, après approbation du comité d'assurance, les pourcentages pourraient être adaptés (p.ex. en cas d'introduction de la réglementation ayant un effet important sur la facturation, ...). La proposition doit garantir une application uniforme par les OA.

Une réunion de **debriefing** sur l'organisation de ces tests sera organisée dans les prochaines semaines au sein d'un groupe de travail de la Commission informatique.

En annexe 2, les membres du Comité de l'assurance trouveront les conclusions de la première réunion du groupe de travail qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre du nouveau système de financement, en ce compris une information complémentaire de la Commission informatique relative à la ventilation du montant global prospectif.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE :

Nihil

INCIDENCE ADMINISTRATIVE

Nihil

PROCÉDURE :

Arrêté royal du 2 décembre 2018 « *portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité* »

MISSION DU COMITÉ DE L'ASSURANCE :

Le Comité de l'assurance est prié de prendre connaissance de cette note.

MOTS-CLÉS : Financement –Hôpitaux

* *

*

Annexe 1

Laagvariabele zorg - Basse Variabilité					
Quel est la dénomination de votre OA ?	100 ANMC	300 & 400 UNMS & UNL	200 & 500 UNMN & UNML	600 CAAMI	900 HR-RAIL
Votre OA est-il en production ?	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Avez-vous reçu des fichiers de facturation en production ?	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Combien de fichiers de production avez-vous reçu ?	1	21	2	2	VI 900 heeft testen ontvangen van 3 ziekenhuizen. Voor 2 ziekenhuizen waren de resultaten van de testen positief. In de andere test waren geen codes LVZ opgenomen.
Quels sont les hôpitaux en production en regard de cette nouvelle mesure ?	Mouscron Mont Godine	71000931 71002317 71003901 71004295 71006869 71009641 71015084 71024784 71040622	Hopital de mouscron Mont Godine		

Quels sont les softwares en production ? (Si vous avez cette information)	Medsoc, Infohos, Experthis et IBM ont testé avec nous et les tests étaient positifs		IBM		
Avez-vous relevé le % des 5% ?	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Combien de fichiers de facturation en test avez déjà traité ?	+ 25	18	7		OUI
Combien de fichiers de test sont en cours de test ?	0	1	0	3	1
Quels sont les hôpitaux encore en test ?	Geen	71003901	Aucun	71003901 71024784 71006374	71003901
Quels sont les softwares encore en test ? (Si vous avez cette information)	Geen informatie	MEDSOC	Pas d'info	Experthis / infohos / IBM	MEDSOC
Remarques complémentaires ?	Le seuil de 5% est supprimé en concertation avec l'hôpital envoi par envoi. Les envois de 01/2019 déjà reçus (test et production) ne dépassent le niveau des 5%.	Le test MEDSOC est en cours de validation	<u>Pour information :</u> 71024784 : envoi à 2,87% d'erreur 423 records basse variabilité / 21.544 records au total. 71003901 : envoi à 0,87% d'erreur 241 recors basse records basse variabilité / 29.325 records au total	Certains hôpitaux ont envoyé leur facturation hospi pour 01/2019 sans mentionner de forfait basse variabilité.	Des hôpitaux envoient leur facturation de janvier 2019, mais aucun code SBV dans ces facturations UZ Leuven (71032209) souhaite tester, mais son fichier test a été transmis en production. Nous attendons l'envoi correct de son fichier de test.